

Communauté de Communes du Val de Bouzanne

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine** ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS** car ayant une **utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'Emploi

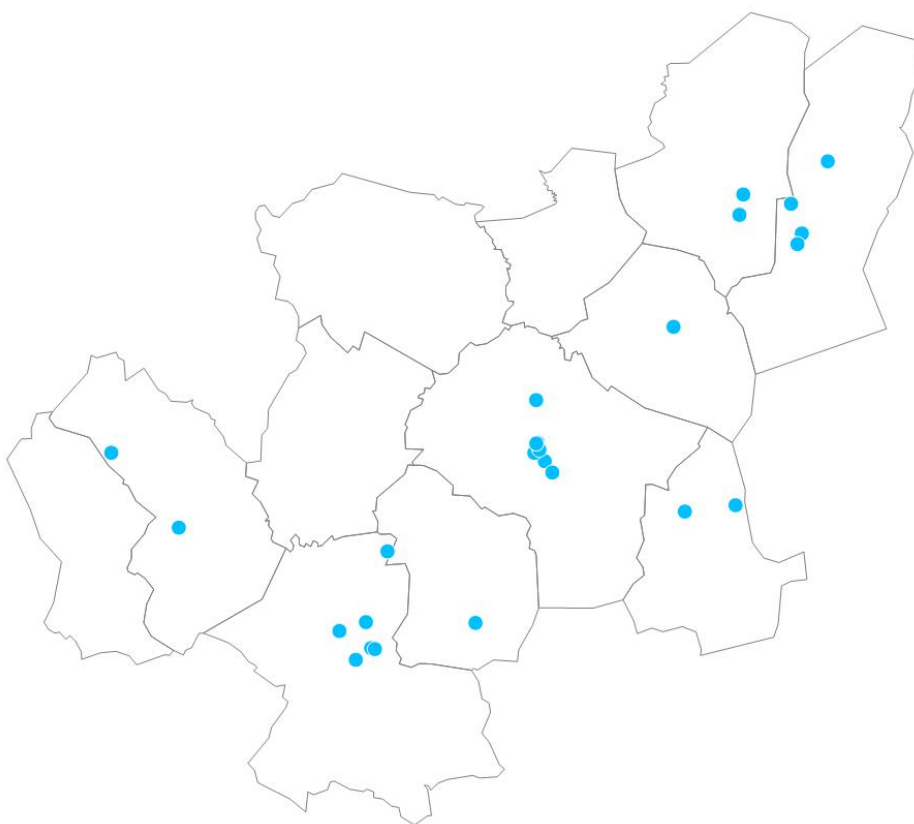
En 2019, l'ESS représente **10,8% des établissements employeurs*** sur votre territoire.

Ce qui signifie que **12,5% des personnes salariées*** de votre communauté de communes sont employées par des entreprises de l'ESS.

Les trois secteurs les plus dynamiques sont* :

- L'Action Sociale ;
- L'Enseignement ;
- Le secteur des **Arts, Sport & Loisir**.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC du Val de Bouzanne	117	12,5%	23	10,8%
Indre	8 139	11,6%	889	11,8%
Centre-Val de Loire	92 694	10,6%	8 803	10,9%

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019